



## Partie indivise

-----  
Par jedoute

Bonjour,

Je repose la même question sous une autre forme ,doutant de bien l'avoir fait la première fois;

Sur un accès privé en indivis (4 propriétaires dont un a 2 parcelles) si il demande un second permis de construire devra t-il nous concerter ou faire une démarche administrative pour cette nouvelle construction qui bien evidemment aura pour accès le dit chemin.

Merci pour vos réponses